

# COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du vendredi 12 février 2021**

L'an deux mille vingt et un le 12 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

**Présents** Mesdames, Dupuis Françoise, Faro Laure, Deschamps Gwénaëlle et Messieurs Bertrand Julien, Decroix Pierre-François, Dora Sébastien, Lesire Frédéric, Vanhove Roland, Pointeau Vincent, Pauvert Stéphane, Windenberger Yann

**Absents excusés** : Gouedard Marie-Hélène qui donne pouvoir à Villain Yannick, Rouxel Didier qui donne pouvoir à Vanhove Roland, Berthier Michel qui donne pouvoir à Faro Laure.

**Secrétaire de séance** : Windenberger Yann

**Date de convocation** : 5 février 2021

### **Ordre du jour** :

1. Approbation des conseils municipaux du 30 octobre et 26 novembre 2020
2. Remboursement assurance
3. SDEY : adhésion au groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus
4. Renouvellement bail location à l'association « Le cercle des tireurs du saltusien » terrain ZH89
5. Appel à projet « socle numérique dans les écoles »
6. SDEY
7. Motion contre la suppression du Centre15
8. Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour l'ajout d'un point à cette séance, concernant l'enfouissement du réseau, rue de l'église. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **1 – Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 30 octobre et 26 novembre 2020**

Aucune remarque sur les comptes-rendus des conseils municipaux du 30 octobre et 26 novembre 2020, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

## **2 – Remboursement assurance**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre assurance AVIVA, nous a remboursé par chèques le sinistre du local technique pour un montant de 6 399.75 € ainsi que les frais d'avocats pour un montant de 1 440.00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, l'encaissement de ces deux chèques.

## **3 – SDEY : adhésion au groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus**

Dans le cadre de l'amélioration des bâtiments et des économies d'énergie, il est proposé au conseil municipal que la commune adhère au groupement de commandes pour l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux. Pour notre commune, les bâtiments pouvant être concernés sont :

- Le bâtiment de la poste
- La garderie
- La salle d'évolution
- Le groupe scolaire

A la suite de cette adhésion, le SDEY établit une convention déterminant le rôle de chacun, un cabinet d'étude se rendra sur place pour évaluer les frais.

Monsieur Pauvert Stéphane demande des informations sur les frais d'étude et de travaux et ce qui reste à charge. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'adhésion à ce groupement de commandes.

## **4 – Renouvellement bail location à l'association « Le cercles des tireurs du Saltusien » terrain ZH89**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le bail de location de la parcelle ZH89 à « l'association les tireurs du Saltusien » est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Monsieur le Maire propose le renouvellement du bail au même tarif (soit 200,00 €) et pour une durée de 5 ans. Ils entretiennent les lieux et retirent les dépôts sauvages (poubelles). Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

## **5 – Appel à projet « socle numérique dans les écoles »**

Proposition de répondre à l'appel à projet numérique de l'académie pour équiper les classes. Dépenses équipement, maxi 10 500.00 € subventionnable à 70 % (soit environ 7 350.00 €). Dépenses de licences de logiciels maxi 1 200.00 € subventionnable à 50 % (soit environ 600.00 €). Les enseignants décideront du matériel. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

## **6 – SDEY**

Monsieur Vanhove Roland a rencontré le SDEY concernant la dissimulation de la cabine haute, rue de l'église. Monsieur le Maire signale que si le conseil municipal délibère avant fin mars, les travaux pourront être subventionnés à 80 %.

Par la même occasion, le SDEY propose d'enfouir le réseau jusqu'en bas de la côte car la dissimulation de la cabine haute entraîne le remplacement de deux poteaux qui seront à la charge de la commune. L'enfouissement du réseau serait peut-être intéressant du fait que le SDEY dispose d'une enveloppe (toujours jusqu'à fin mars) pour l'enfouissement des réseaux. Les travaux peuvent être subventionnés à 65 % sur un plafond de 60 000.00 € de travaux HT puis à 30 % du montant HT pour les travaux au-delà de ce plafond. Le montant de l'étude est estimé à 5 090.40 € HT subventionné à 30 % par le SDEY et reste à charge 70 % pour la commune. Si les travaux ne sont pas acceptés par la commune, le montant de la participation sur l'étude et la maîtrise d'œuvre sera demandé au plus tard 3 ans après la signature de la convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, que monsieur le Maire signe cette convention.

## **7 – Motion contre la suppression du Centre15**

Depuis plus de trois ans, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté s'obstine, malgré l'opposition unanime des acteurs de terrain, à vouloir supprimer le centre de réception et régulation des appels d'urgence de l'Yonne (CRRA 15) situé au sein du centre hospitalier d'Auxerre, afin de le transférer au centre hospitalier de Dijon. Nous voulons garder le Centre15. Chaque délibération de chaque conseil municipal du département sera envoyée au Préfet. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

## **8 – Affaires et questions diverses**

- Toiture musée (fuites) : dépenses à prévoir au budget primitif
- Renforcement protocole sanitaire école
- Recensement des personnes volontaires pour le vaccin COVID (2 personnes de la commune ont été vaccinées dès l'ouverture du centre)
- Implantation du parc éolien à Ruban : prolonger la concertation jusqu'au 15 janvier 2021 à la demande de la municipalité. Valéco ont maintenant 3 mois pour répondre aux questions des administrés.
- Madame Dupuis demande le dégagement des tuiles rue de la Grand Cour.

Fin de séance 18 heures 50